



# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix sept, le neuf février, le conseil municipal légalement convoqué le six février deux mil dix sept, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

## **Sont présents :**

Messieurs Alix DUCHESNE, Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Adjoints Messieurs Christian TOPART, Jacques RENARD, Sébastien ROLLAND, Madame Myriam LINSTER, formant la majorité des membres en exercice.

## **Absentes excusées :**

Madame Annie BENINCA

Madame Cindy VION

## **Ordre du jour :**

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Lecture du compte rendu du précédent conseil
3. Approbation du plan de financement et sollicitation de l'aide de l'Etat pour la consolidation du clocher et la couverture de la Nef de l'Eglise Notre Dame de Théméricourt

## **1/ Monsieur Stéphane Petithomme est désigné secrétaire de séance**

## **2/ Lecture du compte rendu du précédent conseil**

La lecture du compte-rendu du précédent conseil est faite par Monsieur Jacques RENARD

## **DELIBERATIONS**

**Délibération 01/17 :** Approbation du plan de financement et sollicitation de l'aide de l'Etat pour la consolidation du clocher et la couverture de la Nef de l'Eglise Notre Dame de Théméricourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subventions et à signer tout document relatif à la réalisation des travaux de couverture de la nef et de consolidation du clocher de l'Eglise (autorisation donnée par le Préfet le 4 juillet 2016).

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation des travaux



Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Régional

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental

Considérant le courrier du Préfet du Val d'Oise du 31 janvier 2017 autorisant la commune à déroger au seuil de 20% minimum de participation du Maître d'Ouvrage ainsi qu'à l'obligation de plafond de 80% du montant total des aides publiques dans le cadre de l'opération de restauration de l'Eglise de Théméricourt.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accepter le plan de financement pour un montant total de 455 453,00 euros hors taxe prévoyant 380 781 euros hors taxe de subventions,

Précise que la différence soit 74 672 euros hors taxe sera inscrite au budget communal 2017 dans la section investissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30 et la parole est donnée aux scrutateurs présents dans la salle.